decoset

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Excusés ayant donné pouvoir :
M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE) POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Date de la convocation : JEUDI 7 DECEMBRE 2023

Secrétaire de séance : MME OUSMANE

D2023-60 – Approbation du CRTF du délégataire « SETMI » 2022

Suite à l'extension de son périmètre sur le territoire de Toulouse Métropole, le syndicat mixte de traitement de déchets DECOSET gère 2 délégations de service public :

- Une DSP conclue en 1996 (contrat DECOSET / Econotre), relative à l'usine de Bessières (tri et valorisation énergétique),

- Une DSP conclue en 2007 (contrat Ville de Toulouse / SETMI, repris par DECOSET en 2009), relative à l'ancienne usine de valorisation énergétique de Toulouse

Ces contrats, qui devaient s'achever au 07 janvier 2024, bénéficient d'une prolongation accordée par le préfet et la DGFIP jusqu'au 31 décembre 2024.

L'autorité délégante dispose d'un pouvoir de contrôle du bon fonctionnement du service délégué, notamment en s'assurant de la poursuite des objectifs définis en termes de coûts et de qualité de service rendu.

Ainsi, pour en faciliter la mise en œuvre concrète, l'article L1411-3 du CGCT impose au délégataire de produire chaque année :

« Un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, y compris dans le cas prévu à l'article L. 1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20231214-D2023-60-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Le rapport annuel de SETMI, qui a été transmis à Decoset et analysé par le prestataire en charge du contrôle des DSP (groupement Naldéo) a été mis à la disposition des membres du comité syndical sur l'extranet.

Par ailleurs, les usagers des services publics ont également été informés par le biais de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 13 novembre 2023 sur l'exploitation du service délégué.

Ce CRTF a également été présenté à la Commission de contrôle financier (CCF) le 15 novembre 2023.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CRTF 2022 du délégataire SETMI

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

Collectes - Sélectives - Traitements - Déchetteries
S.M. DECOSET

Secrétaire de séance
MME OUSMANE

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	10	7	17
Votants	10	7	27
Pouvoirs	1	0	2
Total de voix	**22**	**7**	**29**
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	**22**	**7**	**29**

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20231214-D2023-60-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023